



Le label Made in Luxembourg

Un franc succès

Créé en 1984 par le ministère des Affaires étrangères, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, le label Made in Luxembourg est un label d'origine – et non de qualité –, un signe distinctif qui concerne des produits qui doivent être réalisés à base de matières premières luxembourgeoises ou faire la preuve d'une transformation substantielle au Luxembourg, ou des services réalisés au Luxembourg.

Pour obtenir le label, l'entreprise doit remplir un formulaire qui stipule pour quel(s) produit(s) ou service(s) elle compte utiliser le label. Un montant de 100 EUR est à verser lors de l'obtention du droit d'utilisation. La Chambre de Commerce est compétente pour ce qui touche aux produits et services de type commercial tandis que la Chambre des Métiers est compétente pour tout ce qui touche aux produits et services artisanaux.

Le label peut-être décliné sur les produits/services, documents commerciaux, factures, camions, sites Internet...